



Paris, le 3 juillet 2012,

QUESTION ECRITE

ESTHER SITTLER

SENATEUR
DU
BAS-RHIN

MAIRE
DE HERBSHEIM

Madame Esther Sittler attire l'attention de Madame la Ministre déléguée à la fonction publique sur le retard pris dans la publication du décret relatif au nouveau cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

La réforme des cadres d'emplois de catégorie B de la fonction publique territoriale a été initiée par les décrets n°2010-329 et 2010-330 du 22 mars 2010.

Or, le dernier décret des rédacteurs approuvé par le Conseil supérieur de la fonction publique territoriale le 21 décembre 2011 n'a toujours pas été publié. Elle lui demande par conséquent quelles sont les raisons de ces retards et s'il ne conviendrait pas de publier ce décret tant attendu par les rédacteurs territoriaux dans les plus brefs délais.